

# COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2014

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane – DOMGIN Jean-Luc – BOULET Alexis – GEORGES Véronique – MAILLIOT Jacques – CHASSATTE Didier – MEYER Huguette – CABOCEL Marie-Christine – JEANDEL Gilles – BABOU-GALMICHE Nathalie – GRIDEL Monique – PELC Jessica – LHOMME Denis – WEHRLIN Philippe – LAMY Benoît

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Didier CHASSATTE

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier et n'ayant pas de question à formuler, approuvent ce dernier et signent le registre des délibérations.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Création des commissions municipales

Le Maire fait partie de droit de toutes les commissions municipales créées. Les commissions suivantes sont créées :

#### Commission chemins / forêt :

- \* Alexis BOULET
- \* Véronique GEORGES
- \* Philippe WEHRLIN
- \* Huguette MEYER

#### Commission relations Associations / Ecole

- \* Nathalie BABOU-GALMICHE
- \* Huguette MEYER
- \* Monique GRIDEL
- \* Jean-Luc DOMGIN
- \* Marie-Christine CABOCEL
- \* Didier CHASSATTE

#### Commission aménagement / sécurité village

- \* Alexis BOULET
- \* Jacques MAILLIOT
- \* Philippe WEHRLIN
- \* Huguette MEYER
- \* Monique GRIDEL
- \* Gilles JEANDEL
- \* Benoît LAMY

#### Commission communication / bulletin municipal

- \* Huguette MEYER
- \* Didier CHASSATTE
- \* Jessica PELC
- \* Marie-Christine CABOCEL
- \* Jean-Luc DOMGIN
- \* Denis LHOMME
- \* Monique GRIDEL

#### Commission fleurissement / Environnement

- \* Marie-Christine CABOCEL
- \* Huguette MEYER
- \* Nathalie BABOU-GALMICHE
- \* Philippe WEHRLIN
- \* Véronique GEORGES
- \* Jacques MAILLIOT

#### Commission urbanisme/développement durable

- \* Alexis BOULET
- \* Gilles JEANDEL
- \* Philippe WEHRLIN
- \* Jessica PELC
- \* Huguette MEYER
- \* Benoît LAMY

#### Commission travaux

- \* Alexis BOULET
- \* Marie-Christine CABOCEL
- \* Jean-Luc DOMGIN
- \* Jacques MAILLIOT
- \* Philippe WEHRLIN
- \* Huguette MEYER
- \* Denis LHOMME

#### Commission des fêtes

Tout le conseil municipal

### 2/ Subvention aux associations

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Football Club de Sommerviller	1 300,00 €
Foyer Rural - Centre Aéré	2 600,00 €

Club de l'Age d'Or	450,00 €
Club Canin de Sommerviller	650,00 €
Tennis Club	800,00 €
Amicale des Vignerons	200,00 €
Comité des Fêtes.	4 700,00 €
Association des Boulistes	700,00 €
Chorale - les Voix d'Aulnes	250,00 €

Soit un total de 11 650,00 € prévu au compte 6574.

### **3/ Avance périscolaire**

Les subventions de la CAF ne sont pas encore versées. Il est proposé de faire une avance de 4500 € au foyer rural - périscolaire pour permettre le paiement des charges du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide l'octroi d'une avance de 4500 € pour le périscolaire (foyer rural).

### **4/ Vote des taxes**

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour et 2 abstentions, d'augmenter le taux des taxes de 1 % pour l'année 2014 par rapport à l'année précédente.

Soit :

Taxe d'Habitation :	19.58 % à 19.78%
Taxe Foncière bâti :	14.96 % à 15.11%
Taxe Foncière non bâti :	15.45 % à 15.60%
Contribution Foncière des Entreprises :	18.02 % à 18.20%

Le produit fiscal attendu est de 235 517 € auquel un prélèvement de 56 321 € sera effectué au titre du FNGIR.

### **5/ Dépenses à imputer au compte 6232 - fêtes et cérémonies**

Le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 30 mars 2007. Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

### **6/ admission en non-valeur**

Madame la trésorière a transmis 1 état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres de recettes de l'exercice 2012 (location de salle). Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées. Le montant de cet état est de 141.52 €. Il

convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non - valeur.

Le motif de présentation de la non-valeur est une combinaison infructueuse d'actes (personne insolvable)

Considérant que madame la Trésorière a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès du débiteur et que ce dernier est insolvable, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter l'admission en non-valeur pour un montant de 141.52 €.

### **7/ Participation au syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Nicolas de Port**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Nicolas de Port a procédé à la répartition entre les communes adhérentes des frais de fonctionnement et des annuités d'emprunts pour l'année 2014.

La participation de la commune de Sommerviller est de 4 249 € pour les frais de fonctionnement et de 606 € pour les annuités d'emprunts, soit un total de 4 855.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de payer ces participations par ressources générales du budget, prévues au compte 6554.

### **8/ Indemnité de conseil de la trésorière**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le montant de l'indemnité de conseil que la commune verse au comptable public. Monsieur le Maire rappelle que le précédent conseil municipal a accordé l'indemnité de conseil au taux de 85%.

Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et est attribuée à Angélique MARTIN, trésorière à Einville-au-Jard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Angélique MARTIN le taux de 85% de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

### **9/ Ouverture d'un poste en emploi d'avenir**

Il est proposé d'ouvrir 1 nouveau poste à compter du 12 mai 2014 pour l'entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux et divers petits travaux.

Caractéristique de l'emploi : emploi d'avenir - 35 heures / semaine - durée : 3 ans - payé au SMIC - aide de l'état de 75%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Pôle Emploi l'établissement d'une convention en Emploi d'Avenir d'une durée de 3 ans pour une durée hebdomadaire de travail de 35h et pour recruter.

### **10/Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation**

Monsieur le responsable des ressources humaines, Monsieur Jacques MAILLIOT, explique que pour l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 4 heures par semaine du 12 mai au 4 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à hauteur de 4 heures par semaine du 12 mai au 4 juillet 2014 et autorise Monsieur le Maire à recruter.

### **11/Heures supplémentaires**

Suite à l'élection du maire et des adjoints le 4 avril 2014, l'adjoint administratif, Joséphine POIREL, a été amenée à effectuer des heures supplémentaires de 20 heures 30 à 22 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à payer les heures supplémentaires pour l'adjoint administratif de la commune au tarif réglementaire soit 1 heure 30 en heures supplémentaires normales et une demi-heure en heure supplémentaire de nuit.

### **12/ Budget primitif 2014**

Le budget primitif de la commune pour l'année 2014, présenté par monsieur Jacques MAILLIOT, Adjoint aux Finances, est voté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement équilibré à	605 514.98 €
Investissement équilibré à	369 790.11 €
Soit un total de	975 305.09 €

Il est précisé que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté :

par chapitre pour la section investissement sans opérations,  
par chapitre pour la section fonctionnement.

### **13/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires dans les communes jusqu'à 2 000 habitants.

La nomination des membres de la commission a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil municipal dresse une liste de 24 personnes dans les communes jusqu'à 2 000 habitants (12 titulaires, 12 suppléants), parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles. Il convient de s'assurer de l'accord et de la disponibilité de ces personnes avant de proposer leur désignation au directeur des services fiscaux. Celui-ci en désignera 12 (6 titulaires, 6 suppléants). Sur la liste définitive doit figurer un commissaire domicilié hors de la commune et un propriétaire de bois et forêts, si la commune comporte plus de 100 hectares boisés.

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

#### Titulaires :

MEYER Huguette  
VICHARD Yves  
MAILLIOT Jacques  
HUSSON François  
ENEL Jacques  
BOURDON Catherine  
REMY Jean-Claude  
WEHRLIN Philippe  
BOULET Alexis  
BEZON Jack  
DEHAN Paul (Dombasle)  
AIGUIER Joël (Saint Nicolas de Port)

#### Suppléants :

CARON Nicole  
TONINI Maryline  
REGNIER Jean-Claude  
GOURIOU Daniel  
THIEBAUT Thierry  
DOMGIN Philippe  
GRIDEL Monique  
GEORGES Véronique  
CABOCEL Marie-Christine  
JEANDEL Gilles  
RAGON Hubert (Anthelupt)  
CORDIER René (Dombasle)

### **14/ Adhésion au réseau gérontologique du sel et du vermois.**

Depuis plusieurs années, la commune adhère au réseau gérontologique et cotise 50€ par an. Le réseau gérontologique aide les personnes fragilisées. L'association demande une participation annuelle de 0.33 € par habitant soit 304.26 € par an pendant 3 ans uniquement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de continuer l'adhésion au réseau gérontologique (50 € par an) et de participer à hauteur de 0.33 € par habitant et par an pendant 3 ans soit 304.26 € par an.

### **15/ Déclarations d'intentions d'aliéner**

- M. DEBAR / Mlle LECLERC, un appartement, 28 rue d'Alsace, D 818 et D819, 503 m<sup>2</sup>,
- SCP CHONE-MANINETTI-BERNECOLI-FRANCOIS, une maison, 45 rue des Salines,

- BOURA Francis, une maison, 29 rue d'Alsace, D 262 et D292, 985m<sup>2</sup>,
- MICHEL René, une maison, 48 rue de Lorraine, D220 et D537, 330 m<sup>2</sup>,
- M HERNANDEZ / Mme SARACENO, une maison, 60 rue d'Alsace, 1566 m<sup>2</sup>,
- SCP MATHIEU, une maison, 47 rue d'Alsace, D 270 et D 282, 2090 m<sup>2</sup>,
- SCP CHONE-MANINETTI-BERNECOLI-FRANCOIS, 8 Rue des Grands Meix, terrain, D 1155, 580 m<sup>2</sup>.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Consultation pour remise en concurrence du groupe d'assurance statutaire :**  
Le contrat actuel géré par le centre de gestion arrive à son terme le 31 décembre 2014. Par conséquent, il faut le remettre en concurrence. Le conseil municipal habilite le centre de gestion à faire cet appel d'offre.
- **Débat sur le Syndicat intercommunal d'Assainissement du Sânon et le 8 mai.**
- **Rue des Grands Meix : Problème de stationnement à revoir (voiture HS ?)**
- **Plantations :** le 24 mai 2014 à 8 heures
- **Réunion de la commission travaux et sécurité :** le 21 mai 2014 à 20 heures 30
- **Réunion comité des fêtes :** le 30 avril 2014 à 20 heures 30
- **Problème de la benne à déchets verts :** la mise en place d'une 2<sup>ème</sup> benne permettrait la continuité des dépôts pendant la vidange de la première. A noter que les volets d'ouverture et de fermeture des bennes ne sont pas pratiques, il serait souhaitable de trouver un autre système.
- Voir la possibilité avec la communauté de communes pour mise à la disposition de compost à la décharge municipale.
- **Compte rendu de la réunion de jeunesse et territoire du 24 avril 2014 :** Didier CHASSATTE souhaite également faire partie du groupe de suivi au sein de jeunesse et territoire.
- **Etude du Projet Monalisa par le CCAS**
- **Prochain conseil municipal :** jeudi 5 juin 2014 à 20 heures 30.
- 

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23 heures 45